

Une définition scientifique de la modalité

Selon Gosselin, « **Le concept de modalité, dans son acception « large », recouvre toute forme de validation/invalidation d'un « contenu représenté » et « toute proposition énoncée se trouve dont affectée d'une modalité plus ou moins déterminée** » (2005 : 42).

En ces termes, il se réfère aux travaux de Bally pour qui « la modalité est l'âme de la phrase », sans elle la phrase n'existe pas.

La modalité « *est la forme linguistique d'un jugement intellectuel ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit* » (1942 : 3).

Bally soutient que l'énonciation d'un énoncé correspond à la communication d'une pensée distincte d'une pure et simple représentation. Le sujet pensant est indissociable de cette expression à laquelle il participe activement par un engagement de type affectif.

Selon Bally, penser, « C'est donc juger qu'une chose **est** ou **n'est pas**, ou estimer qu'elle est **désirable** ou **indésirable**, ou enfin **désirer qu'elle soit** ou **ne soit pas**. On **croit** qu'il pleut ou on ne le **croit pas**, ou on en **doute**, on se **réjouit** qu'il pleuve ou on le **regrette**, on **souhaite** qu'il pleuve ou qu'il ne pleuve pas » (1932 : 35).

Dictum / modus

A la suite de ces considérations, Bally pose que tout énoncé est **systematiquement le support d'une opération modale**. Il décrit la phrase comme la combinaison de deux éléments :

« *La phrase explicite comprend donc deux parties : l'une est le corrélatif du procès qui constitue la représentation (p. ex : la pluie, une guérison) ; nous l'appellerons, à l'exemple des logiciens, le dictum. L'autre contient la pièce maîtresse de la phrase, celle sans laquelle il n'y a pas de phrase, à savoir l'expression de la modalité, corrélatif à l'opération du sujet pensant. La modalité a pour expression logique et analytique un verbe modal (par exemple: croire, se réjouir, souhaiter), et son sujet, le sujet modal, tous deux constituent le modus, complémentaire du dictum* ». (1965 : 36)

Toute phrase intègre d'une part un *dictum* ou **contenu représenté**, également appelé **contenu propositionnel**, d'autre part un *modus* ou **opérateur de modalité**.

Le premier se réalise sous la forme de l'association d'un sujet et d'un syntagme verbal. Le second dispose de deux types de manifestation potentiels :

- ✓ ou il est dissocié du *dictum* et se révèle par un verbe modal et un sujet modal – ce dernier étant toutefois non systématique – ;
- ✓ ou il est incorporé au *dictum* et véhiculé par une ou des unités linguistiques exprimant simultanément les deux contenus.

(1) Je veux qu'il soit à l'heure.

Modus : sujet modal + verbe modal (Je veux).

Dictum : qu'il soit à l'heure

(2) Il faut qu'il soit à l'heure.

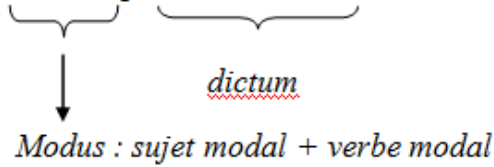
Modus : verbe modal (Il faut)

Dictum : qu'il soit à l'heure

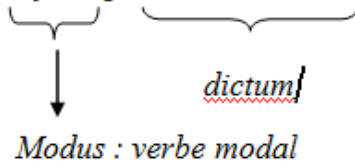
(3) Il doit être à l'heure

Modus + dictum : modus incorporé au dictum par le verbe modal « doit »

(1) *Je veux qu'il soit à l'heure*



(2) *Il faut qu'il soit à l'heure*



(3) *Il doit être à l'heure :*

Modus + dictum (modus incorporé au dictum par le verbe modal « doit ».)

Chacun de ces énoncés partagent un même contenu propositionnel ou dictal « être à l'heure » qui se trouve associé à un modus distinct exprimé par des verbes modaux, « vouloir, falloir, devoir », dont nous ne discutons pas immédiatement des valeurs spécifiques.

Leur propriété commune est de porter une attitude, une réaction vis-à-vis du dictum.

De façon synthétique, on admet donc qu'une phrase se constitue systématiquement de deux éléments plus ou moins dissociés et plus ou moins explicites :

Phrase = Dictum + Modus

On peut voir varier le modus dans ces autres exemples empruntés à Gosselin (2010 : 10) composés d'un même contenu représenté mais sur lequel les jugements portés sont divers :

- a. *Peut-être que Pierre viendra*
- b. *Je doute que Pierre vienne*
- c. *Je sais que Pierre viendra*
- d. *Il est à craindre que Pierre vienne*
- e. *Il faut absolument que Pierre vienne*
- f. *Je ne veux pas que Pierre vienne*

L'identification de ces deux composants phrastiques ne permet pas de définir l'un plus important de l'autre : le contenu propositionnel n'est pas prévalant sur le modus et parfois même un acte de langage peut se justifier par la seule intention de modifier ou préciser la modalité qu'on accorde à un fait énoncé.